

Résumé

UBS Fund Management (Ireland) Ltd prend en considération les principales incidences négatives (« **PIN** ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité depuis janvier 2023.

UBS Fund Management (Ireland) Ltd (également dénommée « **UBS-FMI** » ou « **la société de gestion** » ci-après) a délégué la gestion de portefeuille aux gestionnaires de portefeuille suivants :

- UBS Asset Management (« **UBS-AM** »), une division d'UBS Group AG
- des gestionnaires de portefeuille tiers

Cependant, la société de gestion reste responsable en dernier ressort de la fonction de gestion de portefeuille, qui est dès lors déléguée sous sa supervision et fait l'objet d'un suivi de sa part. A cette fin, la société de gestion a mis en place un cadre de contrôle strict.

L'évaluation des PIN est effectuée pour tous les fonds gérés par UBS-FMI et couvre aussi bien les stratégies durables que non durables. Bien qu'elle ne soit soumise à aucune obligation de déclaration en lien avec les PIN au titre de l'année 2022, FMI a choisi de publier ce rapport qualitatif. Pour l'exercice 2023, FMI prévoit de publier un rapport complet faisant état des indicateurs de PIN calculés. Ce rapport et les données afférentes seront disponibles en juin 2024. Les indicateurs sont repris à la section 2, mais aucune donnée n'a été calculée.

UBS-FMI prend activement en considération certains indicateurs de PIN dans le cadre de ses stratégies d'investissement durable (Article 8/9 du SFDR). Les mentions « **Article 8** » et « **Article 9** » renvoient aux informations spécifiques relatives aux produits devant être publiées conformément au règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

UBS-FMI s'efforcera d'élargir le champ des données couvertes à mesure que des pratiques en la matière seront mises en place au sein du secteur et s'appuiera sur des indicateurs couvrant aussi largement que possible les données qui devront être prises en compte dans le processus d'investissement à l'avenir.

Pour plus de détails sur la méthodologie, veuillez consulter la section 3.3 de l'énoncé complet des principaux effets négatifs.